

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

RAPPORT SUR LE BUDGET 2012

Pour rappel, le budget communal traduit en chiffre les intentions politiques que la majorité se propose de réaliser durant l'année 2012. Les montants prévus aux différents postes budgétaires par le collège communal représentent le crédit maximum autorisé pour tel ou tel poste.

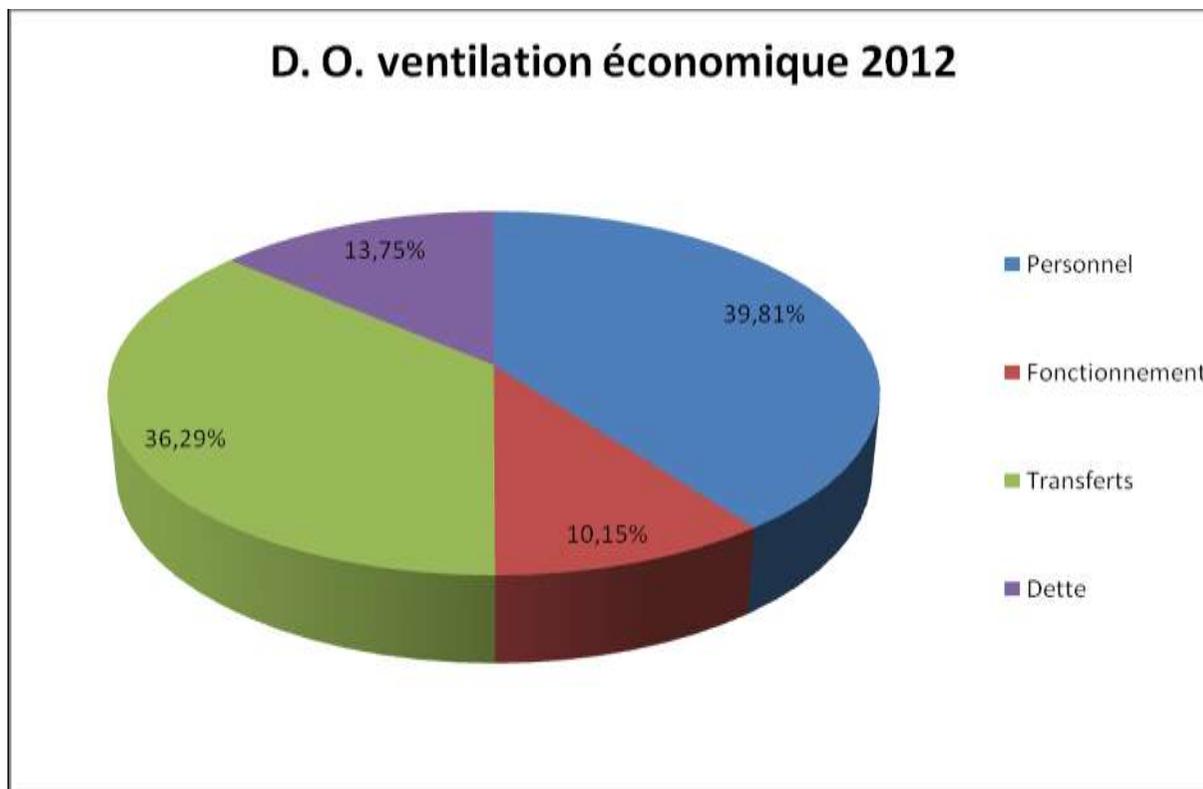
Il y a lieu de retenir prioritairement :

AU SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2012 présente un boni de 1.755.634€. Ce boni se compose d'une part du boni des exercices antérieurs pour un montant de 2.047.214€ (2.078.200€-30.986€) et d'autre part du mali de 291.580€ à l'exercice propre.

Pour ce qui concerne les dépenses ordinaires (les dépenses courantes de la commune):

Le total des dépenses ordinaires s'élèvent à 12.505.945€ contre 12.758.038€ par rapport à la 2ème Modification Budgétaire de 2011, soit une diminution de près de 2%.



Dépenses de personnel

Avec une part de 39,81%, les dépenses de personnel occupent la part prépondérante des dépenses totales du budget (39,81 contre 37,68% en 2011 au budget initial). Elles augmentent de 121.722€ en passant à 4.978.289€ en 2012.

Elles s'élèvent à 463€ par habitant. Selon l'étude de DEXIA Banque: relative aux budgets 2011, les dépenses de personnel budgétisées représentent en moyenne 42% des dépenses totales, soit 544€ par habitant pour les communes de la province de HAINAUT.

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

En 2012, malgré les mouvements de personnel, le coût de l'engagement de 2 juristes et de 3 conducteurs au service travaux est compensé par le départ de 4 agents dont 2 niveaux universitaires.

Pour 2012, l'augmentation des dépenses de personnel provient donc surtout de l'indexation de 2% de l'ensemble des salaires du personnel (97.000€) et du recrutement d'une personne pour l'unité de biométhanisation à partir du 01/07/2012 (17.000€).

Les dépenses de fonctionnement :

Nous enregistrons une diminution des dépenses de fonctionnement de 89.252€ par rapport à la 2ème modification budgétaire de 2011. Nous passons à 1.269.328€ en 2012 (10,15% des dépenses totales du budget. Selon l'étude de DEXIA Banque: relative aux budgets 2011, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 15% des dépenses totales pour les communes de la province de HAINAUT. Notre choix d'engager du personnel spécialisé et qualifié, nous permet d'utiliser davantage notre propre personnel sans recourir au personnel extérieur.

Cette politique d'engagement liée à une gestion budgétaire rigoureuse de plusieurs années, nous permet de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en assurant la continuité et la qualité des services rendus aux citoyens.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts constituent par ordre d'importance la deuxième catégorie de dépenses ordinaires. Elles augmentent de 153.480€ par rapport à la 2ème modification budgétaire de 2011 et passent à 4.538.438€ en 2012. Les dépenses de transferts représentent 36,29% des dépenses et s'élèvent à 422€ par habitant, soit un poids relatif plus élevé que la moyenne provinciale des budgets 2011 (415€ par habitant et 32% des dépenses : Source étude DEXIA Banque).

La réforme des services incendies entrainera certainement une augmentation du poste « transferts » en 2012. Les principaux postes concernés par cette majoration sont :

1. La prévision d'une subvention à verser à la RCA (85.000€) ;
2. Les 2% de majoration pour la dotation à la zone de police (+28.170€ par rapport à 2011) 1.436.642€ en 2012;
3. L'indexation de 2% du montant versé au service incendie de Charleroi (+ 8.769 € par rapport à 2011) 447.215€ en 2012;

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

4. La hausse de +/- 12.000,00 € dans l'intervention aux fabriques d'église (140.720€ en 2012);
5. La hausse de 30.000€ de notre contribution pour la gestion des parcs à conteneurs de la zone ICDI.

La contribution aux charges de fonctionnement du CPAS (1.336.439,73€) reste pour sa part inchangée.

Les dépenses de dette

Les dépenses de dette, qui englobent à la fois les remboursements de capital et les charges d'intérêts, constituent par ordre d'importance la 3^{ème} catégorie de dépenses ordinaires.

Elles diminuent de 236.998€ par rapport à la 2^{ème} modification budgétaire de 2011. Nous passons de 1.955.989€ à 1.719.891€ en 2012 (13,75% des dépenses totales. Source étude DEXIA Banque: en moyenne sur les budgets 2011 pour les communes dans la province de HAINAUT, Les dépenses de dette s'élèvent à 11% des dépenses totales tandis que la moyenne régionale s'élèvent à 12%).

Cette diminution s'explique par :

1. La diminution de 140.000€ du montant à couvrir le déficit du compte 2011 de la RCA. Celui-ci a été remplacé par une subvention à verser à la RCA.
2. les amortissements du capital et intérêts des emprunts déjà contractés et qui sont à charge de l'administration pour 1.576.525€ (contre 1.660.940€ en 2011) ;
3. la charge d'emprunts déjà contractés et qui sont à charge de l'autorité subventionnante pour 86.468€ (contre 57.838,13€ en 2011);
4. les charges d'emprunt à contracter pour les investissements prévus en 2012 (20.640€) (contre 88.000€ en 2011).

Cette diminution est imputable à la gestion active de la dette menée par la commune et à une meilleure valorisation du patrimoine non affecté au fonctionnement de la commune.

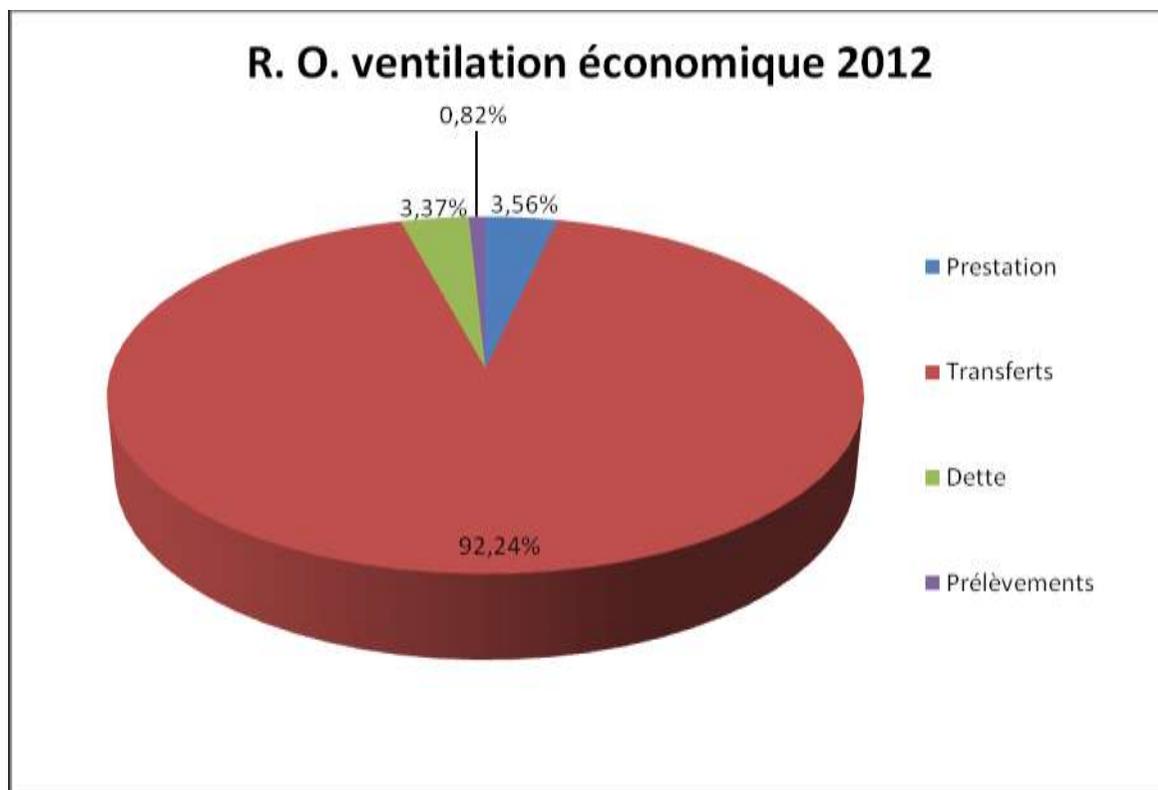
Dépenses de Prélèvement

Il n'y a pas de dépenses de Prélèvement prévue en 2012.

Pour ce qui concerne les recettes ordinaires :

Afin d'être à même de réaliser ses différentes missions et de subvenir aux diverses dépenses qui découlent de celles-ci, la commune perçoit différents types de recettes.

Le total des recettes ordinaires passe de 12.081.056 en 2011 à 12.214.366 en 2012 (+1,10 %). Par habitant, cette contribution s'élève en moyenne à 1.136,33€. (.Selon l'étude de DEXIA Banque: relative aux budgets 2011, cela représente en moyenne 1.283€ par pour les communes de la province du Hainaut,).



Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Recettes de prestations

Les recettes de prestations sont en diminution par rapport à la 2ème modification budgétaire de 2011. Elles passent de 500.134 € à 435.206 € en 2012. Elles représentent 3,56% des recettes totales du budget.

Cette diminution de près de 65.000 € s'explique parce que nous avons déterminé ces recettes sur base des montants obtenus en 2011.

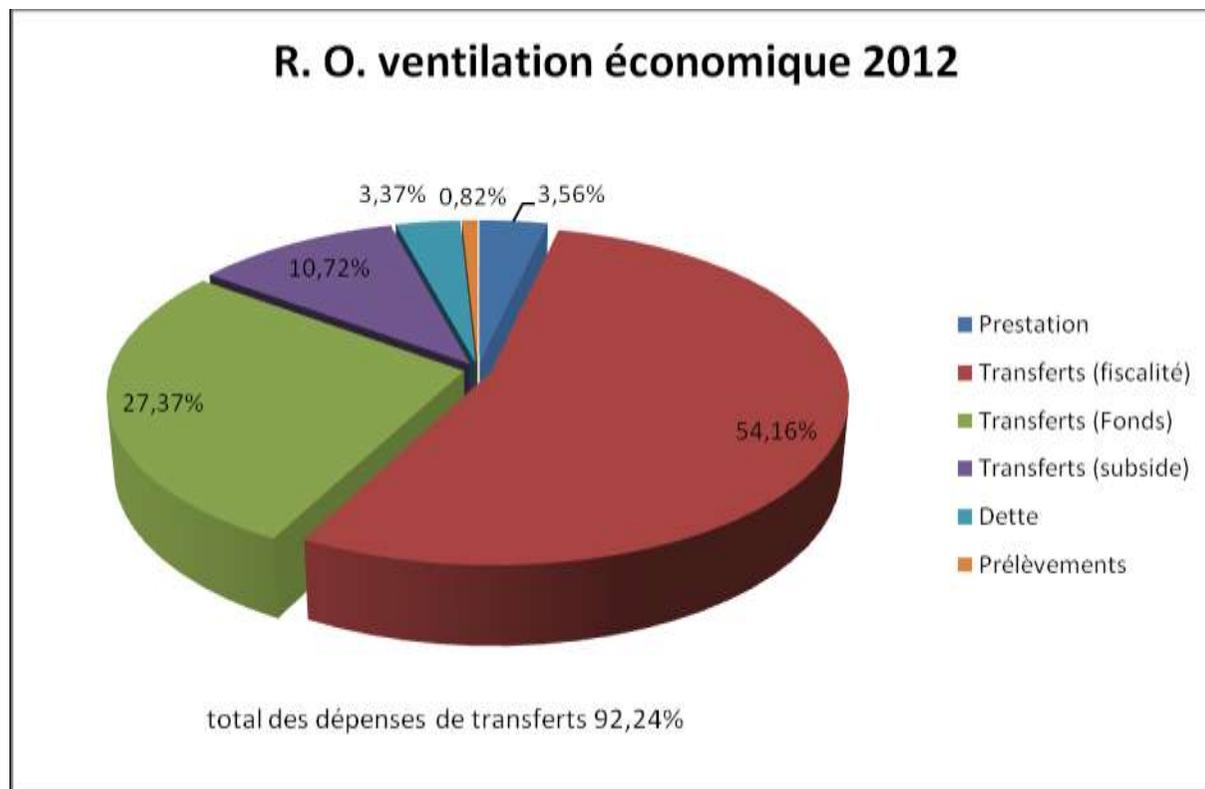
Recettes de transferts

Au niveau global, les recettes de transferts sont en augmentation de 285.632 € (+2,6%) par rapport à la 2ème modification budgétaire de 2011. Elles se chiffrent à 11.267.130€ en 2012.

Ces recettes de « transferts » représentent plus de 92% des recettes totales. Elles constituent de loin la principale catégorie de recettes ordinaires ((.Selon l'étude de DEXIA Banque: relative aux budgets 2011, les recettes de transferts représentent 90% en moyenne des recettes totales pour les communes de la province du Hainaut,)).

- 54,16% provient de la fiscalité, constituées pour près de 69% par les taxes additionnelles ;
- 27,37% provient du Fonds des communes et d'autres fonds¹ ;
- 10,72% provient de subsides.

¹¹ AIDE EXCEPTIONNELLE RECONSTRUCTION DES HALLS 81.057,69€



Cette augmentation des recettes de transferts s'expliquent par les éléments suivants :

- la taxe additionnelle au précompte immobilier qui passe de 2.151.010,68 € en 2011 à 2.231.219,48 € 2012 (+ 80.000€) ;
- le fonds des communes augmente de 160.000€ ;
- taxe sur la délivrance de sacs poubelles de 30.000€ ;
- autres contributions salon emploi (sponsors) de 15.000€ ;
- contribution autres pouvoirs publics A.P.E. de 17.000€ ;
- la compensation pour réduction PRI de 3.400€ ;

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Recettes de dettes

Les recettes de dettes diminuent d'un peu plus de 18.000€ par rapport à la 2^{ème} MB en 2011. Elles atteignent 412.030€ en 2012 et représentent 3,37% des recettes totales du budget.

Ceci s'explique par la diminution de 8.000€ des dividendes des participations dans les intercommunales (gaz, électricité) et par la chute des recettes d'intérêts sur compte (-10.000 €).

Recettes de prélèvements

Les recettes de prélèvement s'élèvent à 100.000€ et représentent 0,82% des recettes totales du budget.

Elles proviennent de l'utilisation du solde de la provision pour les charges à venir de dépenses de personnel (100.000€).

AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le résultat global (ex 2012 + ex antérieurs) présente un boni de 3.402.427 € à l'extraordinaire avec un boni de 33.266 € à l'exercice propre.

Les investissements prévus en 2012 s'élèvent à 2.820.035 €.

Un montant de 1.633.440 € sera subsidié et le solde de 1.186.595€ qui représente la part assumée par la commune sera financée d'une part par un recours à l'emprunt de 916.560€ et d'autre part par les recettes de vente de terrains pour 305.000 € Ce financement par les recettes de ventes permet la stabilisation de la dette communale.

Liste des investissements inscrits à l'extraordinaire:

- AMELIORATION de VOIRIE, EGOUTTAGE et AMENAGEMENTS SECURITE & CONVIVIALITE de la RUE DES LORRAINS A PONT-DE-LOUP P.T.2010-2012 (910.000,00 €)
- ACQUISITION sites à réaménager "SAR" ENTITE (930.000,00 €) « Emaillerie paître Bruyère » (450.000) et « puits st henry » (480.000) ;
- Honoraire étude sites à réaménager "SAR" ENTITE (100.000€) « Emaillerie paître Bruyère » (40.000€) et « puits st henry » (60.000€) ;
- Remplacement du revêtement sol en linoléum à l'école de presles (52.000€) ;
- Rénovation énergétique des bâtiments (travaux d'isolation dans l'école du Futur Simple et dans le bâtiment Presles-Binche) (10.000€) ;
- Participation financière de la commune dans les travaux de rénovation de voiries après pose d'égouttage par IGRETEC (Rues du centre, des Trieux et Binon à aiseau)(100.000€)
- Achat d'une excavatrice avec ses équipements pour les cimetières (40.000€)
- Aménagement des accotements de l'entité et amélioration de la sécurité des piétons (Plan trottoir 2011 spw) (250.000,00€)
- ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE de VOIRIES - DROIT DE TIRAGE 2010-2012 (166.000)
- Achat de matériaux pour voiries (25.000€)
- Achat matériel informatique (10.850€) ;
- Achat de matériaux pour bâtiments (5.000€)
- Maintenance véhicules spéciaux et divers (10.000€)
- Achat de signalisation routière (6.000€)
- Création d'une Zone de plantation le long de la rue de Presles et du chemin de la taille Marie(60.000€)
- Éclairage public (5.000€)

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

- Rénovation énergétique centre culturel (placement de déstratificateurs) (5.000€)
- Équipement pour cuisine du salon communal (remplacement du lave-vaisselle à capot) (6.000€)
- Rénovation énergétique salon communal (chauffage, isolation, éclairage : P.E.B.) (6.000€)
- Rénovation énergétique complexe sportif H.M. (chauffage, ventilation : P.E.B.) (12.000€)
- Acquisition de cellules de colombariums (10.000€)
- Travaux d'élagage d'arbres rue J. Kennedy, rue A. Scohy, square Albert 1^{er}, square Lallemand, le long de la Biesme derrière centre culturel(15.000€)
- Fourniture et placement de Plantations à différent endroit de l'entité : Menonry, la Mastroque,... (10.000€)
- Achat d'un conteneur décanteur (18.000€)

EN CONCLUSION

Suite aux effets de la crise financière et économique de 2008-2009, ainsi qu'aux répercussions de la crise de la dette souveraine et aux conséquences des mesures d'assainissement des finances publiques au niveau régional et national, nous avons subi en 2011, 3 événements **indépendants de notre gestion** budgétaire communale qui ont eu un impact négatif et durable sur les finances communales. A savoir :

- Premièrement, la nouvelle méthode de calcul liée à la **non-perception des compensations "Plan Marshall" de la taxe sur la force motrice** décidée par la Région Wallonne. Elle pèse lourdement sur le budget (diminution de 280.000€ de recettes);
- Deuxièmement, le **retour à la norme KUL pour la fixation des dotations communales à la zone de police** entraîne une augmentation des dépenses de 171.000€ (pratiquement 14% par rapport au compte 2010).
- Troisièmement, la suppression totale des **dividendes des parts A et B du Holding communal** (Moins 30.000€).

Ceci représente un manque à gagner de 481.000 €. Nous avons pu en partie le résorber sur le budget 2012 grâce à une diminution de nos dépenses de fonctionnement et de dette mais aussi grâce à une augmentation de nos recettes de transfert (indexation du fonds des commune et additionnel au pri)

Le budget communal 2012 présente donc à l'exercice propre un mali à l'ordinaire de 291.850€.

Toutefois nous devons **relativiser ce mali**. En effet, il se **limite à 2 % des recettes ordinaires totales**.

De plus, par rapport au niveau moyen d'endettement de l'ensemble des communes du Hainaut qui s'élève à 1.221€ par habitant, notre commune présente seulement une dette par habitant de 1038€. Les sommes empruntées cette année nous permette d'entretenir et de valoriser l'immense patrimoine communal. On peut citer les travaux de réhabilitation des sites d'activité économique désaffectés, la réparation des écoles, l'égouttage et l'amélioration de voiries et trottoirs, l'aménagement des zones de plantations le long de nos voiries ... **Nous maîtrisons la gestion de notre dette de par notre niveau d'endettement relativement bas et par notre gestion efficace du patrimoine.**

Elle accentuera également ses efforts en matière d'économie d'énergies dans les bâtiments communaux et de protection de l'environnement grâce aux investissements réalisés dans le cadre de l'infrastructure de Biométhanisation et aux études PEB (**Performance Energétique des Bâtiments**).

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

De plus, la commune donnera une priorité à l'assainissement et la réhabilitation de 2 sites à réaménager (SAR), afin de garantir le bien-être de la population et la préservation de l'environnement.

Depuis l'exercice 2007, **au niveau de l'exercice global** (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), notre gestion en bon père de famille nous permet de combler ce mali et de dégager **un boni de 1.755.634€**.

Les taxes et redevances restent inchangées hormis la redevance relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Elle a été légèrement augmentée pour atteindre les 95% du coût vérité imposé par la Région Wallonne.

La taxe communale à l'Impôt des Personnes Physiques au taux de 7,5% pour l'exercice 2012 et les centimes additionnels au PrI sont inchangés et restent dans la norme fixée par la circulaire budgétaire annuelle du ministre en charge des pouvoirs locaux.

L'emploi est également maintenu. L'administration communale remplace les départs et se dote également de 2 nouveaux agents pour 2012. De plus, grâce à sa gestion interne saine et efficace, la commune présente des dépenses en personnel et de fonctionnement minimales.

En résumé, malgré le contexte actuel de crise financière, ce budget maintient les efforts menés pour les politiques de proximité et de solidarité, il reste attentif à l'entretien et à la valorisation du patrimoine, il valorise ses ressources humaines internes, il est attentif à l'environnement et à l'harmonisation de l'occupation des sols, il se préoccupe des questions d'emploi, d'insertion, d'égalité des chances, non pas en multipliant des projets coûteux mais en facilitant les synergies avec de nombreux partenaires.

Evolution du solde à l'exercice global

